



Rapport financier semestriel au 30 juin 2018

Rapport financier semestriel au 30 juin 2018

Sommaire

Rapport d'activité semestriel au 30 juin 2018	3
Comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2018	11
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2018	38
Attestation du responsable du rapport financier semestriel	40

Rapport d'activité semestriel au 30 juin 2018

1.	Faits marquants de la période	4
2.	Activité du Groupe	5
2.1.	Résultats	5
2.2.	Investissements	7
2.3.	Financements	9
2.4.	Bilan	9
2.5.	Flux de trésorerie	10
3.	Principales transactions avec les parties liées	10
4.	Facteurs de risques	10
5.	Comptes sociaux	10
5.1.	Chiffre d'affaires	10
5.2.	Résultat net	10

1. Faits marquants de la période

Ce premier semestre 2018 a permis de constater la persistance des bonnes tendances du trafic de la fin de l'année 2017 malgré un certain nombre d'évènements de nature à perturber ces évolutions.

Le trafic VL en hausse de 2,2 % traduit un niveau de PIB en France sensiblement plus élevé que celui du 1^{er} semestre 2017.

Cette progression a cependant été pénalisée par un prix des carburants supérieur de près de 14,4 % à celui constaté sur la même période de 2017.

Malgré un calendrier favorable lié aux vacances scolaires, les épisodes neigeux de l'hiver 2018 notamment ont eu un impact négatif atténué par les effets indirects des grèves à la SNCF.

Pour les PL, l'évolution constatée de + 3,4 % malgré un jour ouvré de moins comparé au 1^{er} semestre 2017, des évènements neigeux et quelques manifestations, a bénéficié de la conjoncture économique favorable en France et en Espagne, et notamment de la production manufacturière de ces 2 pays en nette augmentation sur 1 an.

Au global, la hausse de trafic est de 2,3 % pour ce 1^{er} semestre 2018.

En matière d'investissements, les opérations du Plan de Relance Autoroutier (PRA) se poursuivent conformément aux programmes envisagés.

Les avancements des élargissements à 2x3 voies entre Le Boulou et Le Perthus (9 km) sur l'A9, à 2x3 voies entre Saint-Geours-de-Maremne et Ondres (27 km) sur l'A63 ainsi que l'élargissement à 2x3 voies (35 km) sur l'A61 sont conformes aux objectifs contractuels de mise en service.

L'ensemble des aménagements environnementaux prévus au PRA a été réalisé dans le délai contractuel prévu.

Concernant Escota, la section de l'autoroute A57 entre Benoît Malon et Pierre Ronde a été intégrée au contrat de concession par décret du 21 août 2015.

Ce même décret prévoit que cette section fera l'objet d'un élargissement à 2x3 voies.

La mise au point du projet menée en liaison étroite avec les collectivités locales et les services de l'État a permis le lancement en début 2018 de l'enquête préalable à l'utilité publique.

En décembre 2017, ASF et Escota ont trouvé un accord avec le Concédant concernant le Plan d'Investissement Autoroutier, prévoyant un programme de 19 opérations d'un montant total de 300 millions d'euros destiné à améliorer la mobilité dans le territoire notamment pour favoriser les déplacements urbains et périurbains. Les avenants et les contrats de plan de chacune des sociétés concernées ont été arrêtés avec l'État en début d'année 2018.

La majeure partie de ces opérations fera l'objet d'un cofinancement avec les collectivités locales partenaires.

La mise en œuvre de ce Plan d'Investissement est soumise à la validation préalable du Conseil d'État.

2. Activité du Groupe

2.1. Résultats

2.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe ASF pour les premiers semestres 2018 et 2017 se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017	% évolution
Chiffre d'affaires péages	1 798,5	1 736,3	3,6 %
dont ASF	1 431,8	1 379,0	3,8 %
dont Escota	366,7	357,3	2,6 %
Redevances des installations commerciales	26,7	27,6	- 3,3 %
dont ASF	23,2	24,0	- 3,3 %
dont Escota	3,5	3,6	- 2,8 %
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	6,9	7,1	- 2,8 %
dont ASF	4,7	5,1	- 7,8 %
dont Escota	2,2	2,0	10,0 %
Chiffres d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	1 832,1	1 771,0	3,5 %
dont ASF	1 459,7	1 408,1	3,7 %
dont Escota	372,4	362,9	2,6 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	199,9	249,4	- 19,9 %
dont ASF	161,2	212,9	- 24,3 %
dont Escota	38,7	36,5	5,9 %
Chiffre d'affaires total	2 032,0	2 020,4	0,6 %
dont ASF	1 620,9	1 621,0	0,0 %
dont Escota	411,1	399,4	2,9 %

Le chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} semestre 2018 (hors chiffre d'affaires construction) s'établit à 1 832,1 millions d'euros, soit une progression de 3,5 % par rapport au 1^{er} semestre 2017 (1 771,0 millions d'euros).

Tarifs

L'indice de référence pour l'augmentation tarifaire du 1^{er} février 2018 a été de 1,026 %.

Sur cette base et en application de l'avenant au contrat de concession signé le 21 août 2015 entre l'État et les sociétés ASF et Escota la hausse tarifaire hors taxes au 1^{er} février 2018 a été de :

- pour la société ASF : [0,70 i + 0,62], soit 1,338 % pour l'ensemble des classes de véhicules ;
- pour la société Escota : [0,70 i + 0,62], soit 1,338 % pour l'ensemble des classes de véhicules.

Trafic

L'évolution du trafic au cours de ce 1^{er} semestre 2018 doit être analysée en tenant compte des facteurs suivants :

- un jour ouvré de moins en 2018 pour la circulation des PL ;
- le prix du gazole en nette hausse, en moyenne de + 14,4 % au 1^{er} semestre 2018 par rapport au 1^{er} semestre 2017, limitant la croissance des trafics VL ;
- une météo contrastée avec un hiver plus rigoureux en 2018 qu'en 2017, des épisodes neigeux pénalisant les trafics VL, mais dans l'ensemble assez chaude et ensoleillée au printemps 2018 comme en 2017 ;
- des manifestations autour de Toulouse et Niort au mois de février perturbant les trafics VL et PL ;
- des grèves de la SNCF, le 22 mars puis 36 jours du 3 avril au 28 juin (2 jours tous les 5 jours) bénéficiant au trafic VL ;
- la croissance économique au 1^{er} trimestre en France (+ 2,2 % sur un an) et dans les pays voisins, notamment l'Espagne (+ 3,0 % sur un an).

Compte tenu de ces éléments, ASF et Escota ont enregistré au cours du 1^{er} semestre 2018 une progression de leur trafic de 2,3 % par rapport au même semestre de l'année précédente :

- + 2,2 % pour les véhicules légers qui représentent 85,0 % du trafic total ;
- + 3,4 % pour les poids lourds qui représentent 15,0 % du trafic total.

Le nombre de kilomètres parcourus pour ASF et Escota s'est ainsi élevé à 18 279,9 millions au 1^{er} semestre 2018 (17 860,4 millions au 1^{er} semestre 2017) :

KMP (en millions)	1 ^{er} semestre 2018				1 ^{er} semestre 2017				Évolution 2018/2017	
	ASF	Escota	ASF + Escota	%	ASF	Escota	ASF + Escota	%	Valeur	%
VL	12 397,8	3 141,6	15 539,4	85,0 %	12 103,6	3 107,0	15 210,6	85,2 %	328,8	2,2 %
PL	2 396,1	344,4	2 740,5	15,0 %	2 313,3	336,5	2 649,8	14,8 %	90,7	3,4 %
VL + PL	14 793,9	3 486,0	18 279,9	100,0 %	14 416,9	3 443,5	17 860,4	100,0 %	419,5	2,3 %

Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) sur l'ensemble du réseau ressort à 32 331 véhicules/jour pour le 1^{er} semestre 2018 (31 693 véhicules/jour pour le 1^{er} semestre 2017), soit une croissance de 2,0 %.

Le nombre de transactions payantes a reculé de - 0,2 % avec 357,7 millions de transactions enregistrées au cours du 1^{er} semestre 2018 (358,4 millions au cours du 1^{er} semestre 2017).

La fréquentation des voies automatiques et télépéage se replie de - 0,2 % avec 357,6 millions de transactions au cours du 1^{er} semestre 2018 (358,3 millions de transactions au cours du 1^{er} semestre 2017).

Le taux de transactions traitées en voies automatiques et télépéage atteint 100,0 % au 1^{er} semestre 2018 comme au 1^{er} semestre 2017.

La répartition des transactions par mode de collecte d'ASF et d'Escota est la suivante :

Nature transactions (en millions)	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017	Évolution 2018/2017	Répartition 2018	Répartition 2017
Voies manuelles	0,1	0,1	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Voies automatiques	159,7	164,8	- 3,1 %	47,3 %	46,0 %
Télépéage	197,9	193,5	2,3 %	55,3 %	54,0 %
Sous-total voies automatiques et télépéage	357,6	358,3	- 0,2 %	100,0 %	100,0 %
Total	357,7	358,4	- 0,2 %	100,0 %	100,0 %

Le nombre d'abonnés au télépéage VL sur les deux sociétés au 30 juin 2018 est de 2 704 284 pour un nombre de badges en circulation de 3 314 509 (respectivement 2 355 245 et 2 882 329 au 30 juin 2017).

	30/06/2018			30/06/2017			Évolution au 30 juin 2018/2017	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	Valeur	%
Nombre de clients	2 446 642	257 642	2 704 284	2 099 548	255 697	2 355 245	349 039	14,8 %
Nombre de badges	2 946 485	368 024	3 314 509	2 519 038	363 291	2 882 329	432 180	15,0 %

Recettes de péage

Les recettes de péage se ventilent ainsi par nature de moyens de paiement :

Produits (en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2018			1 ^{er} semestre 2017			Évolution 1 ^{er} semestre 2018/2017	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	Valeur	%
Paiements immédiats	70,4	34,3	104,7	79,0	36,5	115,5	(10,8)	- 9,4 %
Abonnés	4,6	2,9	7,5	6,4	3,0	9,4	(1,9)	- 20,2 %
Télépéage	862,3	227,0	1 089,3	809,4	216,5	1 025,9	63,4	6,2 %
Cartes Bancaires	435,4	89,0	524,4	425,1	87,9	513,0	11,4	2,2 %
Cartes Accréditives	58,5	13,4	71,9	58,5	13,3	71,8	0,1	0,1 %
Refacturations	0,6	0,1	0,7	0,6	0,1	0,7	0,0	0,0 %
Recettes de Péages	1 431,8	366,7	1 798,5	1 379,0	357,3	1 736,3	62,2	3,6 %

Les recettes de péage enregistrent une progression de 3,6 % ; elles se sont élevées à 1 798,5 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018 (1 736,3 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017).

Cette évolution est due à la combinaison des deux principaux facteurs suivants :

- effet trafic : + 2,3 % ;
- effet tarif et remises : + 1,3 %.

Produits des installations commerciales

Le chiffre d'affaires des installations commerciales de 26,7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018 est en baisse de 3,3 % par rapport au 1^{er} semestre 2017 (27,6 millions d'euros).

Produits des locations de fibres, de pylônes et autres

Les produits de l'activité de location de fibres optiques et de pylônes sont de 6,9 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018 en baisse de 2,8 % par rapport au 1^{er} semestre 2017 (7,1 millions d'euros).

2.1.2. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 1 008,5 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018, en hausse de 2,7 % (26,9 millions d'euros) par rapport au 1^{er} semestre 2017 (981,6 millions d'euros).

La progression du chiffre d'affaires (hors chiffre d'affaires travaux) a été de 3,5 %. Les charges opérationnelles (hors charges de construction) sont en hausse de 4,1 % en raison notamment, de la variation importante des dotations aux amortissements. La mise en service du dédoublement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier fin mai 2017 a un effet sur l'ensemble du 1^{er} semestre 2018 (contre un mois sur le 1^{er} semestre 2017).

On peut ainsi souligner les évolutions significatives des charges opérationnelles suivantes :

- une hausse de 8,9 % (8,8 millions d'euros) des " **services extérieurs** " : 108,2 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018 (99,4 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017) ;
- une hausse de 6,3 % (21,6 millions d'euros) des " **dotations aux amortissements** " : 365,2 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018 (343,6 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017) qui résulte principalement de l'effet des mises en service réalisées au cours du 1^{er} semestre 2017 (dédoublement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier fin mai...) et au second semestre 2017 ;
- une hausse de 2,4 % (4,6 millions d'euros) des " **impôts et taxes** " : 195,1 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018 (190,5 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017) ;
- une hausse de 39,1 % (2,5 millions d'euros) des " **dotations nettes aux provisions** " : 8,9 millions d'euros de charge au 1^{er} semestre 2018 (6,4 millions d'euros de charge au 1^{er} semestre 2017) ;
- une baisse de 3,5 % (5,4 millions d'euros) des " **charges de personnel** " : 148,4 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018 (153,8 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017) ;
- une baisse de 6,9 % (0,8 million d'euros) des " **achats consommés** " : 10,8 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018 (11,6 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017).

2.1.3. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net, en baisse de 6,6 % (9,8 millions d'euros), s'élève à 138,9 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018 (148,7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017) (voir note D.4. " Coût de l'endettement financier net " de l'annexe aux comptes consolidés résumés semestriels 2018).

Les autres produits et charges financiers, en baisse de 1,6 million d'euros, font ressortir un produit net de 6,9 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018 (produit net de 8,5 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017) (voir note D.5. " Autres produits et charges financiers " de l'annexe aux comptes consolidés résumés semestriels 2018).

2.1.4. Charge d'impôts

La charge d'impôts, correspondant à l'impôt sur les sociétés et aux impôts différés, s'élève à 305,1 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018 (288,3 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017), en hausse de 5,8 %. Cette hausse est liée à l'amélioration des résultats du Groupe.

2.1.5. Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'élève à 570,5 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018, en hausse de 3,3 % (552,4 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017).

Le résultat net part du Groupe par action est de 2,470 euros par action au 1^{er} semestre 2018 (2,391 euros par action au 1^{er} semestre 2017).

La part des intérêts minoritaires s'élève à 0,9 million d'euros au 1^{er} semestre 2018 (0,8 million d'euros au 1^{er} semestre 2017).

2.2. Investissements

ASF et Escota ont réalisé 231,5 millions d'euros d'investissements au cours du 1^{er} semestre 2018 (290,9 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017), en baisse de 59,4 millions d'euros :

Type d'investissement (en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2018			1 ^{er} semestre 2017			Évolution
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	1 ^{er} semestre 2018/2017 %
Construction nouvelles sections ^(*)	2,4		2,4	3,5		3,5	- 31,4 %
Investissements complémentaires sur autoroutes en service ^(*)	167,0	40,2	207,2	229,9	36,4	266,3	- 22,2 %
Immobilisation d'exploitation ^(*)	14,7	7,2	21,9	13,5	7,6	21,1	3,8 %
Total	184,1	47,4	231,5	246,9	44,0	290,9	- 20,4 %

^(*) Y compris production immobilisée, intérêts intercalaires et subventions.

Ces investissements concernent principalement :

Élargissements et aménagements de capacité

A9 – Élargissement à 2x3 voies entre Le Boulou et Le Perthus (9 km)

Toutes les autorisations administratives préalables au lancement des travaux ont été obtenues.

Les travaux en grande masse de la 2^{ème} saison, engagés en septembre 2017, se poursuivront jusqu'à l'été 2018 avec de fortes contraintes d'exploitation (poursuite de l'élargissement, renforcement des grands viaducs, réalisation des ouvrages courants, terrassements, assainissement, creusement des bassins...).

L'avancement du projet est, à ce stade, conforme à l'objectif contractuel de mise à 2x3 voies de cette section.

A9 – Dédoublage de l'autoroute A9 au droit de Montpellier (24 km)

Autorisé par la Décision ministérielle du 24 mai 2017, le dédoublement proprement dit a été mis en service les 30 et 31 mai 2017 dans les deux sens, avec 7 mois d'avance par rapport à l'échéance contractuelle du 31 décembre 2017.

Postérieurement au basculement du trafic sur les nouvelles chaussées, les travaux d'achèvement et de démantèlement des anciennes barrières de péage en pleine voie sur l'ancien tracé ont été conclus par des Décisions ministérielles obtenues le 29 mars 2018.

Des travaux de parachèvement se poursuivront jusqu'à l'été 2020. En parallèle, les travaux de requalification environnementale de l'ancienne autoroute A9 au droit de Montpellier se poursuivent.

A61 – Élargissement à 2x3 voies : 1^{ère} phase (35 km)

La mise en circulation à 2x3 voies de la section entre la bifurcation A61/A66 et les aires de service de Port Lauragais et de la section entre l'échangeur n° 25 de Lézignan et la bifurcation A61/A9 est fixée 60 mois après l'obtention de la déclaration d'utilité publique.

L'arrêté inter-préfectoral d'ouverture d'enquêtes publiques a été pris le 23 mars 2018 et ces dernières se sont tenues du 16 avril au 24 mai 2018. Le rapport de la commission d'enquête est attendu pour la mi-juillet 2018 et l'obtention de la déclaration d'utilité publique est envisagée à l'automne 2018.

Suite aux arrêtés de prescription de diagnostic archéologique de janvier et juillet 2017, aucune prescription de fouille n'a été ordonnée sur les sections Lézignan/A9 et A66/Port Lauragais. Les diagnostics sont en cours sur la quinzaine de sites identifiés.

Les acquisitions à l'amiable sont très engagées et ont déjà permis d'atteindre près de 85 % de la maîtrise foncière nécessaire.

Les études d'avant-projet pour chacune des deux sections A66/Port Lauragais et Lézignan/A9 sont en cours.

Les travaux préliminaires engagés progressivement depuis octobre 2016 se poursuivent. Le démarrage des travaux en grande masse est programmé pour la fin de l'année 2018 sous réserve de l'obtention de la déclaration d'utilité publique dans des délais compatibles.

A63 – Élargissement à 2x3 voies entre Saint-Geours-de-Maremne et Ondres (27 km)

La mise en circulation à 2x3 voies de la section de l'autoroute A63 entre Ondres et Saint-Geours-de-Maremne est fixée au plus tard 48 mois après l'obtention de la déclaration d'utilité publique.

Les acquisitions foncières et les fouilles de sauvegarde archéologiques sont en voie d'achèvement.

La 1^{ère} saison de travaux en grande masse proprement dits sur les deux marchés principaux, débutée en janvier 2017, s'achèvera au cours de l'été 2018.

L'avancement du projet est, à ce stade, conforme à l'objectif contractuel de mise à 2x3 voies de cette section.

Aménagement de la Bifurcation A9/A61

La bifurcation autoroutière A9/A61 située au sud de Narbonne relie les autoroutes A61 et A9, deux axes très fréquentés. La reconfiguration de cette bifurcation permettra de renforcer la sécurité et d'améliorer la fluidité des échanges entre ces deux autoroutes.

Le contrat de plan 2012-2016 prévoit que cet aménagement soit mis en service au plus tard 36 mois après l'obtention de la déclaration d'utilité publique.

Les travaux principaux de cet aménagement sont achevés. La mise en service est envisagée à l'automne 2018, après la mise en œuvre d'une nouvelle couche de roulement sur l'ensemble de la section.

Les investissements du réseau Escota ont porté notamment sur :

La section de l'autoroute A57 entre Benoît Malon et Pierre Ronde a été intégrée au contrat de concession par décret du 21 août 2015.

Ce même décret prévoit que cette section fera l'objet d'un élargissement à 2x3 voies.

La mise au point du projet menée en liaison étroite avec les collectivités locales et les services de l'État a permis le lancement en début 2018 de l'enquête préalable à l'utilité publique.

Par ailleurs, les travaux d'élargissement de la section Pas De Trets/Pont de l'Étoile se poursuivent conformément aux prévisions.

2.3. Financements

Au cours du 1^{er} semestre 2018, ASF a mis en place les financements suivants :

- le 22 janvier 2018, une émission obligataire dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Note) de 1 milliard d'euros à échéance janvier 2030 assortie d'un coupon de 1,375 % ;
- le 27 juin 2018, une émission obligataire dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Note) de 700 millions d'euros à échéance juin 2028 assortie d'un coupon de 1,375 %.

Par ailleurs, l'emprunt Castor obligataire a été renouvelé en mars 2018 pour 18,4 millions d'euros et de nouvelles émissions ont été effectuées en avril et mai 2018 pour 1,5 million d'euros.

Parallèlement, les principaux remboursements de dettes intervenus au cours du 1^{er} semestre 2018 concernent :

- deux emprunts souscrits auprès de la CNA pour un montant cumulé de 750,0 millions d'euros en mars ;
- des emprunts BEI pour 44,1 millions d'euros ;
- l'emprunt Castor obligataire pour 18,4 millions d'euros ;
- le remboursement de la ligne de crédit externe pour 100,0 millions d'euros ;
- le remboursement de la ligne de crédit avec VINCI pour 400,0 millions d'euros.

2.4. Bilan

Le total des actifs non courants inscrits au bilan au 30 juin 2018 est de 12 299,7 millions d'euros en valeur nette soit une diminution de 196,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017 (12 496,2 millions d'euros).

Cette diminution est notamment liée à la variation nette négative des instruments dérivés actifs non courants de 61,7 millions d'euros, des autres actifs financiers non courants de 0,1 million d'euros et des investissements corporels et incorporels de 134,7 millions d'euros. En effet, la progression des amortissements (365,2 millions d'euros) a été supérieure à celle de la valeur brute des immobilisations de construction et d'exploitation acquises (231,5 millions d'euros) sur le 1^{er} semestre 2018.

Le total de l'actif courant, soit 1 057,9 millions d'euros au 30 juin 2018, est en augmentation de 332,6 millions d'euros (725,3 millions d'euros au 31 décembre 2017) du fait principalement de la hausse des disponibilités et équivalents de trésorerie de 298,0 millions d'euros, des actifs d'impôt exigible de 22,7 millions d'euros, des instruments dérivés actifs courants de 11,1 millions d'euros et des autres actifs courants d'exploitation et hors exploitation de 23,5 millions d'euros d'une part.

Cette hausse est partiellement compensée par la baisse des clients et autres débiteurs de 22,6 millions d'euros et des stocks et travaux en cours de 0,1 million d'euros, d'autre part.

Les capitaux propres diminuent de 71,4 millions d'euros et s'élèvent au 30 juin 2018 à 783,7 millions d'euros (855,1 millions d'euros au 31 décembre 2017). Cette évolution résulte notamment du résultat positif du 1^{er} semestre 2018 (y compris la part des minoritaires) de 571,4 millions d'euros, des variations des opérations enregistrées directement en capitaux propres de 12,7 millions d'euros, diminués par la distribution du solde des dividendes de l'exercice 2017 de 648,3 millions d'euros (y compris la part des minoritaires) et par les paiements en actions de 7,3 millions d'euros.

Le total des passifs non courants au 30 juin 2018 s'élève à 9 557,9 millions d'euros (9 501,0 millions d'euros au 31 décembre 2017), soit une hausse de 56,9 millions d'euros due pour l'essentiel à l'augmentation nette des emprunts obligataires et des autres emprunts et dettes financières de 56,7 millions d'euros, des impôts différés passifs de 22,1 millions d'euros, des provisions pour avantages du personnel 3,0 millions d'euros et des autres passifs non courants de 1,6 million d'euros

Cette augmentation est partiellement compensée par la baisse des instruments dérivés passifs non courants de 26,4 millions d'euros et des provisions non courantes de 0,1 million d'euros.

Le total des passifs courants s'établit à 3 016,0 millions d'euros au 30 juin 2018 en augmentation de 150,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017 (2 865,4 millions d'euros). Cette augmentation est due principalement aux dettes financières courantes pour 274,5 millions d'euros et aux provisions courantes pour 5,6 millions d'euros, compensée partiellement par la baisse des autres passifs courants d'exploitation et hors exploitation de 83,6 millions d'euros, des fournisseurs de 21,8 millions d'euros, des passifs d'impôt exigible de 18,2 millions d'euros et aux instruments dérivés passifs courants de 5,9 millions d'euros.

Après prise en compte de ces différents éléments, **l'endettement financier net du Groupe** s'élève à 10 415,2 millions d'euros au 30 juin 2018 (10 363,7 millions d'euros au 31 décembre 2017), en augmentation de 51,5 millions d'euros.

2.5. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie du Groupe fait apparaître **une trésorerie nette de clôture** de 358,4 millions d'euros, en augmentation de 298,0 millions d'euros par rapport à la trésorerie d'ouverture (60,4 millions d'euros).

Cette variation s'analyse de la façon suivante :

- **la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts** (CAFICE) ressort à 1 366,6 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018, en hausse de 4,1 % par rapport au 1^{er} semestre 2017 (1 312,5 millions d'euros). Le taux de CAFICE/Chiffre d'affaires passe de 74,1 % au 1^{er} semestre 2017 à 74,6 % au 1^{er} semestre 2018 ;
- **les flux de trésorerie générés par l'activité**, après variations du besoin en fonds de roulement et des provisions courantes, impôts et intérêts financiers payés, s'élèvent à 814,3 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018, en hausse de 4,1 % par rapport à ceux du 1^{er} semestre 2017 (731,1 millions d'euros) ;
- **les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements (négatifs)** représentent 259,4 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018, en baisse de 16,8 % par rapport à ceux du 1^{er} semestre 2017 (311,9 millions d'euros) ;
- **les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement** sont négatifs de 256,9 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018 à comparer à des flux négatifs de 483,1 millions d'euros du 1^{er} semestre 2017. Ils intègrent, les dividendes payés aux actionnaires d'ASF (646,7 millions d'euros), les encaissements d'emprunts long terme pour un montant de 1 719,9 millions d'euros, les remboursements d'emprunts à long terme et des lignes de crédit octroyées pour un total de 1 312,5 millions d'euros et la variation négative des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes de 16,0 millions d'euros.

3. Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note K.23. "Transactions avec les parties liées" de l'annexe aux comptes consolidés résumés semestriels 2018.

4. Facteurs de risques

Les principaux risques liés à l'exploitation auxquels le groupe ASF pourrait être confronté tiennent en particulier au trafic et à l'acceptabilité du péage et des tarifs par les usagers, la quasi-totalité des revenus étant constituée par les recettes de péage. Le trafic peut également être affecté par le niveau de prix des carburants.

Les principaux risques financiers sont détaillés dans la note I.20. "Informations relatives à la gestion des risques financiers" du rapport financier annuel consolidé 2017.

5. Comptes sociaux

5.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'ASF (hors chiffre d'affaires construction) s'établit au 1^{er} semestre 2018 à 1 459,7 millions d'euros, soit une progression de 3,7 % par rapport à la même période de 2017 (1 408,1 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017).

5.2. Résultat net

Le résultat net d'ASF du 1^{er} semestre 2018 s'établit à 636,8 millions d'euros, en hausse de 41,0 % par rapport à la même période de 2017 (451,5 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017).

Il intègre notamment les dividendes reçus de sa filiale Escota pour 220,6 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018 (44,9 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017).

Comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2018

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS SEMESTRIELS	12
Compte de résultat consolidé de la période	12
État du résultat global consolidé de la période	13
Bilan consolidé actif	14
Bilan consolidé passif	14
Tableau des flux de trésorerie consolidés	15
Variation des capitaux propres consolidés	16
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS	17
A. Principes comptables, méthodes de consolidation, règles et méthodes d'évaluation, changement de méthodes comptables	18
B. Évolution du périmètre de consolidation	22
C. Indicateurs financiers	22
D. Principales composantes du compte de résultat	24
E. Contrats de concession	26
F. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	27
G. Données relatives aux participations du Groupe	29
H. Capitaux propres	30
I. Financement et gestion des risques financiers	31
J. Avantages du personnel et paiements en actions	35
K. Autres notes	37
L. Autres règles et méthodes de consolidation	37

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS SEMESTRIELS

Compte de résultat consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017	Exercice 2017
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	C.2.	1 832,1	1 771,0	3 814,6
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires		199,9	249,4	476,3
Chiffre d'affaires total		2 032,0	2 020,4	4 290,9
Produits des activités annexes		22,3	20,5	41,6
Charges opérationnelles	D.3.	(1 043,9)	(1 060,4)	(2 276,8)
Résultat opérationnel sur activité	D.3.	1 010,4	980,5	2 055,7
Paiement en actions (IFRS 2)	D.3.	(2,3)	(1,5)	(10,0)
Résultats des sociétés mises en équivalence		0,1	2,8	2,8
Autres éléments opérationnels courants		0,3	(0,2)	(0,1)
Résultat opérationnel courant	D.3.	1 008,5	981,6	2 048,4
Résultat opérationnel	D.3.	1 008,5	981,6	2 048,4
Coût de l'endettement financier brut		(138,9)	(148,7)	(295,8)
Coût de l'endettement financier net	D.4.	(138,9)	(148,7)	(295,8)
Autres produits et charges financiers	D.5.	6,9	8,5	12,1
Impôts sur les bénéfices	D.6.	(305,1)	(288,3)	(701,5)
Résultat net		571,4	553,2	1 063,1
Résultat net – part des intérêts minoritaires		0,9	0,8	1,6
Résultat net – part du Groupe		570,5	552,4	1 061,5
Résultat net par action – part du Groupe	D.7.			
Résultat net par action (en euros)		2,470	2,391	4,596
Résultat net dilué par action (en euros)		2,470	2,391	4,596
Résultat net – part du Groupe, hors effets fiscaux non courants ⁽²⁾		571,2	552,4	1 157,7
Résultat net dilué par action hors effets fiscaux non courants (en euros) ⁽²⁾		2,473	2,392	5,012

⁽¹⁾ Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2017, les effets fiscaux non courants étaient limités : (96,2) millions d'euros sur la charge d'impôts consolidée et le résultat net part du Groupe. Ils résultaient des mesures fiscales suivantes adoptées en France par la loi de finances 2018 et celle rectificative de 2017 : la contribution exceptionnelle de 30 % d'impôt sur les sociétés, l'invalidation de la contribution de 3 % sur les dividendes et l'abaissement progressif du taux de l'impôt sur les sociétés en France de 33,33 % à 25 % à compter de 2022 ayant conduit à une réévaluation des impôts différés du Groupe. Au 30 juin 2018, l'évaluation des impôts différés a été réalisée selon les mêmes hypothèses.

Le Groupe a appliqué au 1^{er} janvier 2018 les normes IFRS 9 " Instruments financiers " et IFRS 15 " Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients " selon la méthode dite " rétrospective simplifiée ". Par conséquent, les données 2017, présentées à titre comparatif, n'ont pas été ajustées. Les impacts de cette première application sont présentés en note A.4.

L'impact de l'application de la norme IFRS 9 est principalement limité à des différences de présentation induites par les nouvelles dispositions exigées par la norme. La première application de la norme IFRS 15 est sans impact sur les capitaux propres d'ouverture du Groupe.

État du résultat global consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2018			1 ^{er} semestre 2017			Exercice 2017		
		Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Résultat net		570,5	0,9	571,4	552,4	0,8	553,2	1 061,5	1,6	1 063,1
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net		21,2		21,2	34,2		34,2	63,0		63,0
dont :										
<i>Couvertures de flux de trésorerie</i> ⁽¹⁾		21,2		21,2	35,7		35,7	64,5		64,5
Coûts de couverture		1,8		1,8						
Impôt ⁽²⁾		(9,2)		(9,2)	(11,8)		(11,8)	(22,6)		(22,6)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	H.15.2.	13,8		13,8	22,4		22,4	40,4		40,4
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite		(1,4)		(1,4)	(2,8)		(2,8)	1,7		1,7
Impôt		0,3		0,3	1,0		1,0	(1,3)		(1,3)
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	H.15.2.	(1,1)		(1,1)	(1,8)		(1,8)	0,4		0,4
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	H.15.2.	12,7	0,0	12,7	20,6	0,0	20,6	40,8	0,0	40,8
Résultat global		583,2	0,9	584,1	573,0	0,8	573,8	1 102,3	1,6	1 103,9

⁽¹⁾ Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

⁽²⁾ Effets d'impôts liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace) et des coûts de couverture.

Bilan consolidé actif

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	E.8.	11 339,3	11 525,3	11 434,1
Autres immobilisations incorporelles		35,5	30,4	32,5
Immobilisations corporelles	F.9.	510,6	579,3	553,5
Participations dans les sociétés mises en équivalence	G.13.	13,6	13,5	13,6
Autres actifs financiers non courants	G.14.	16,7	16,1	16,8
Instruments dérivés actifs non courants	I.17.	384,0	501,4	445,7
Total actifs non courants		12 299,7	12 666,0	12 496,2
Actifs courants				
Stocks et travaux en cours	F.10.1.	4,0	4,2	4,1
Clients et autres débiteurs	F.10.1.	320,7	306,0	343,3
Autres actifs courants d'exploitation	F.10.1.	186,4	158,9	152,5
Autres actifs courants hors exploitation		40,0	41,5	50,4
Actifs d'impôt exigible		22,9	26,5	0,2
Instruments dérivés actifs courants	I.17.	125,5	109,1	114,4
Disponibilités et équivalents de trésorerie	I.17.	358,4	34,1	60,4
Total actifs courants		1 057,9	680,3	725,3
Total actifs		13 357,6	13 346,3	13 221,5

Bilan consolidé passif

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Capitaux propres				
Capital social		29,3	29,3	29,3
Réserves consolidées		261,8	53,0	(145,7)
Résultat net – part du Groupe		570,5	552,4	1 061,5
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	H.15.2.	(80,2)	(113,1)	(92,9)
Capitaux propres – part du Groupe		781,5	521,6	852,2
Intérêts minoritaires	H.15.3.	2,2	2,1	2,9
Total capitaux propres		783,7	523,7	855,1
Passifs non courants				
Provisions non courantes	F.11.	0,4	0,4	0,5
Provisions pour avantages du personnel	J.21.	101,8	100,6	98,8
Emprunts obligataires	I.17.	8 635,2	8 696,4	8 136,3
Autres emprunts et dettes financières	I.17.	609,7	1 681,3	1 051,9
Instruments dérivés passifs non courants	I.17.	97,6	113,1	124,0
Autres passifs non courants		29,0	23,7	27,4
Impôts différés passifs		84,2	86,7	62,1
Total passifs non courants		9 557,9	10 702,2	9 501,0
Passifs courants				
Provisions courantes	F.10.2.	415,5	407,8	409,9
Fournisseurs	F.10.1.	92,2	91,3	114,0
Autres passifs courants d'exploitation	F.10.1.	388,7	375,5	427,5
Autres passifs courants hors exploitation		179,0	220,1	223,8
Passifs d'impôt exigible				18,2
Instruments dérivés passifs courants	I.17.	9,8	16,8	15,7
Dettes financières courantes	I.17.	1 930,8	1 008,9	1 656,3
Total passifs courants		3 016,0	2 120,4	2 865,4
Total passifs et capitaux propres		13 357,6	13 346,3	13 221,5

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017	Exercice 2017
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)		571,4	553,2	1 063,1
Dotations nettes aux amortissements		365,2	343,6	705,4
Dotations (reprises) aux provisions		4,1	(0,9)	1,8
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		(10,8)	(3,5)	5,5
Résultat sur cessions		0,2	(1,2)	(2,6)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		(0,4)	(3,1)	(3,1)
Coûts d'emprunt immobilisés	D.5.	(7,1)	(12,6)	(18,6)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	D.4.	138,9	148,7	295,8
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées		305,1	288,3	701,5
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts		1 366,6	1 312,5	2 748,8
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	F10.1.	(65,6)	(15,9)	34,4
Impôts payés ^(*)		(328,8)	(384,3)	(789,7)
Intérêts financiers nets payés		(157,9)	(181,2)	(263,7)
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	814,3	731,1	1 729,8
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		(9,0)	(6,3)	(13,6)
Investissements opérationnels (nets de cessions)		(9,0)	(6,3)	(13,6)
Cash flow opérationnel		805,3	724,8	1 716,2
<i>Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)</i>		(262,6)	(305,0)	(535,0)
<i>Cession d'immobilisations du domaine concédé</i>		11,1	9,1	(3,5)
Investissements de développement des concessions		(251,5)	(295,9)	(538,5)
Cash flow libre (après investissements)		553,8	428,9	1 177,7
<i>Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)</i>			(10,7)	(10,8)
Investissements financiers nets		0,0	(10,7)	(10,8)
Autres		1,1	1,0	2,0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(259,4)	(311,9)	(560,9)
Dividendes payés				
- aux actionnaires d'ASF	H.16.	(646,7)	(164,0)	(369,6)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(1,6)	(0,3)	(0,3)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme	I.17.1.	1 719,9	1 500,0	1 500,0
Remboursements d'emprunts à long terme	I.17.1.	(1 312,5)	(1 730,3)	(2 247,4)
Variation des dérivés liés à l'endettement		(16,0)	(88,5)	(89,2)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(256,9)	(483,1)	(1 206,5)
Autres variations	IV			
Variation de la trésorerie nette	I + II + III + IV	298,0	(63,9)	(37,6)
Trésorerie nette à l'ouverture		60,4	98,0	98,0
Trésorerie nette à la clôture		358,4	34,1	60,4
Variation des actifs financiers de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		16,0	88,5	89,2
(Émission) remboursement des emprunts		(407,4)	230,3	747,4
Autres variations		41,9	68,3	32,4
Variation de l'endettement financier net		(51,5)	323,2	831,4
Endettement financier net en début de période	I.17.	(10 363,7)	(11 195,1)	(11 195,1)
Endettement financier net en fin de période	I.17.	(10 415,2)	(10 871,9)	(10 363,7)

^(*) Incluant au 31 décembre 2017, les effets fiscaux non courants : décaissement net de 102,0 millions d'euros.

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres – part du Groupe

(en millions d'euros)	Capital social	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres 01/01/2017	29,3	(920,2)	1 141,8	0,0	(133,7)	117,2	1,6	118,8
Résultat net de la période			552,4			552,4	0,8	553,2
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées					20,6	20,6		20,6
Résultat global de la période			552,4	0,0	20,6	573,0	0,8	573,8
Affectation du résultat et dividendes distribués		977,8	(1 141,8)			(164,0)	(0,3)	(164,3)
Paievements en actions (IFRS 2)		(4,6)				(4,6)		(4,6)
Capitaux propres 30/06/2017	29,3	53,0	552,4	0,0	(113,1)	521,6	2,1	523,7
Résultat net de la période			509,1			509,1	0,8	509,9
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées					20,2	20,2		20,2
Résultat global de la période			509,1	0,0	20,2	529,3	0,8	530,1
Affectation du résultat et dividendes distribués		(205,6)				(205,6)		(205,6)
Paievements en actions (IFRS 2)		6,9				6,9		6,9
Capitaux propres 31/12/2017	29,3	(145,7)	1 061,5	0,0	(92,9)	852,2	2,9	855,1
Résultat net de la période			570,5			570,5	0,9	571,4
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées					12,7	12,7		12,7
Résultat global de la période			570,5	0,0	12,7	583,2	0,9	584,1
Affectation du résultat et dividendes distribués		414,8	(1 061,5)			(646,7)	(1,6)	(648,3)
Paievements en actions (IFRS 2)		(7,3)				(7,3)		(7,3)
Capitaux propres 30/06/2018	29,3	261,8	570,5	0,0	(80,2)	781,5	2,2	783,7

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS

A.	Principes comptables, méthodes de consolidation, règles et méthodes d'évaluation, changement de méthodes comptables	18
A.1.	Principes comptables	18
A.2.	Méthodes de consolidation	19
A.3.	Règles et méthodes d'évaluation	19
A.4.	Changement de méthodes comptables	20
B.	Évolution du périmètre de consolidation	22
C.	Indicateurs financiers	22
C.1.	Information sectorielle	22
C.2.	Chiffre d'affaires	22
D.	Principales composantes du compte de résultat	24
D.3.	Résultat opérationnel	24
D.4.	Coût de l'endettement financier net	25
D.5.	Autres produits et charges financiers	25
D.6.	Impôts sur les bénéfices	25
D.7.	Résultat par action	25
E.	Contrats de concession	26
E.8.	Immobilisations incorporelles du domaine concédé	26
F.	Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	27
F.9.	Immobilisations corporelles	27
F.10.	Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	27
F.11.	Provisions non courantes	28
F.12.	Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel	28
G.	Données relatives aux participations du Groupe	29
G.13.	Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées	29
G.14.	Autres actifs financiers non courants	29
H.	Capitaux propres	30
H.15.	Informations relatives aux capitaux propres	30
H.16.	Dividendes	31
I.	Financement et gestion des risques financiers	31
I.17.	Données relatives à l'endettement financier net	31
I.18.	Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	33
I.19.	Informations relatives à la gestion des risques financiers	34
I.20.	Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	34
J.	Avantages du personnel et paiements en actions	35
J.21.	Provisions pour avantages du personnel	35
J.22.	Paiements en actions	36
K.	Autres notes	37
K.23.	Transactions avec les parties liées	37
K.24.	Note sur les litiges	37
K.25.	Événements postérieurs à la clôture	37
L.	Autres règles et méthodes de consolidation	37

A. Principes comptables, méthodes de consolidation, règles et méthodes d'évaluation, changement de méthodes comptables

A.1. Principes comptables

Les principes comptables retenus au 30 juin 2018 sont conformes à ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2017, à l'exception des normes et/ou amendements adoptés par l'Union européenne, applicables de façon obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les comptes consolidés semestriels résumés du Groupe au 30 juin 2018 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire". Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 25 juillet 2018. S'agissant de comptes consolidés résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour des comptes annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les états financiers consolidés semestriels résumés du Groupe sont présentés en millions d'euros, avec une décimale. Les arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

A.1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2018

Les impacts de l'application à compter du 1^{er} janvier 2018 des normes IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients" et IFRS 9 "Instruments financiers" sont décrits en note A.4.

Les autres normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2018 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe ASF au 30 juin 2018. Elles concernent principalement :

- amendements à IFRS 2 "Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions";
- IFRIC 22 "Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée";
- améliorations annuelles, cycle 2014-2016.

A.1.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 30 juin 2018

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2018 :

- IFRS 16 "Contrats de location";
- amendements à IFRS 9 "Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative";
- amendements à IAS 28 "Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises";
- amendements à IAS 19 "Modification, réduction ou liquidation d'un régime";
- améliorations annuelles, cycle 2015-2017;
- IFRIC 23 "Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat".

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes, amendements de normes et interprétations est en cours.

IFRS 16 - Contrats de location modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs.

Elle remplacera la norme et les interprétations IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. IFRS 16 entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019 et imposera un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs impactant le bilan d'une façon similaire aux contrats de location financement.

Compte tenu de la durée moyenne relativement courte des contrats de location de biens mobiliers (principalement matériel roulant), l'estimation à date, de l'effet sur les états financiers du Groupe ne serait pas représentative de l'impact qui sera à constater lors de la première application d'IFRS 16.

Du fait des spécificités de certains contrats de location (notamment en termes de modalités de renouvellement) les durées retenues pour l'évaluation des contrats sous IFRS 16 pourraient, dans certains cas, être différentes de celles retenues pour l'évaluation des engagements hors bilan où seule la durée d'engagement ferme est prise en compte. Les engagements mentionnés en note F.12. "Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel" pourraient ainsi ne pas être totalement représentatifs des passifs qui seront à comptabiliser dans le cadre de l'application d'IFRS 16.

Le Groupe devrait opter pour la méthode de transition rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application.

Le Groupe suit l'ensemble des discussions de place relatives à la mise en œuvre de cette norme et adaptera ses travaux en fonction des conclusions.

A.2. Méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, le groupe ASF réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif..).

La norme IFRS 11 "Partenariats" concerne tous les aspects relatifs à la comptabilisation des entités sous contrôle conjoint. Cette norme n'a pas d'impact au sein du groupe ASF puisque le Groupe ne détient aucune coentreprise ou activité conjointe.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques.

Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas de filiales comprenant des intérêts minoritaires matériels, ni d'entreprises associées individuellement significatives. Cette appréciation est fondée sur l'incidence de ces intérêts sur la performance financière, le bilan consolidé et les flux de trésorerie du Groupe. Le groupe ASF ne détient pas non plus d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

A.3. Règles et méthodes d'évaluation

A.3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les comptes consolidés semestriels de la période ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après :

- évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction ;
- évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
- valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2) ;
- évaluation des engagements de retraite ;
- évaluation des provisions ;
- détermination des taux d'actualisation retenus pour mettre en œuvre les tests de dépréciation d'actifs (IAS 36) et pour actualiser les provisions (IAS 37) et les engagements liés aux avantages du personnel (IAS 19) ;
- valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur ;
- évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises.

A.3.2. Évaluation de la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des titres de participation non consolidés, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs des autres instruments financiers (notamment instruments de dette et actifs évalués au coût amorti tels que définis en note A.4.2. Norme IFRS 9 "Instruments financiers") sont communiquées en note I.20. "Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable".

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale.

Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du "risque de contrepartie" pour les instruments dérivés actifs et du "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement, certains titres de participation non consolidés et les emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi ;
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (*swaps, caps, floors...*) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers ; Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties ;
- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

A.3.3. Règles et méthodes d'évaluation spécifiques appliquées par le Groupe dans le cadre des arrêts intermédiaires

A.3.3.1. Saisonnalité de l'activité

Le 1^{er} semestre de l'exercice est marqué par une saisonnalité de l'activité du Groupe.

En effet, dans les sociétés de concessions autoroutières, le volume de trafic au 1^{er} semestre est inférieur à celui du 2^{ème} semestre, étant donné le niveau élevé de trafic des véhicules légers durant la période estivale. Au cours des derniers exercices, le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre a représenté entre 46 % à 47 % du chiffre d'affaires de l'année.

Le niveau du chiffre d'affaires et celui des résultats du 1^{er} semestre ne peuvent donc pas être extrapolés à l'ensemble de l'exercice.

La saisonnalité de l'activité se traduit également par une consommation de la trésorerie d'exploitation au 1^{er} semestre, en raison du moindre niveau des encaissements durant cette période et du profil de dégagement du *cash-flow* opérationnel, dont une grande partie est réalisée au 2^{ème} semestre.

L'impact des facteurs saisonniers n'a fait l'objet d'aucune correction sur les comptes consolidés semestriels du Groupe.

Les produits et charges des activités ordinaires que le Groupe perçoit ou supporte de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle sont pris en compte selon des règles identiques à celles retenues pour la clôture annuelle. Ils ne sont ni anticipés, ni différés à la date de l'arrêt semestriel.

Les charges et produits facturés sur une base annuelle (par exemple les redevances de brevets et licences) sont pris en compte sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée.

Les risques nés dans le semestre sont provisionnés dans les comptes de la période.

A.3.3.2. Évaluation de la charge d'impôt

La charge d'impôt du premier semestre est déterminée en appliquant au résultat avant impôt le taux d'impôt effectif estimé pour l'exercice 2018 (y compris impôts différés). Ce taux peut être ajusté des incidences fiscales liées aux éléments à caractère inhabituel de la période.

A.3.3.3. Engagements de retraite

Il n'est pas effectué de nouveau calcul actuariel complet à la clôture des comptes consolidés semestriels. La charge du semestre au titre des engagements de retraite est égale à la moitié de la charge calculée au titre de 2018 sur la base des hypothèses actuarielles du 31 décembre 2017. Les impacts liés aux variations d'hypothèses sur les avantages postérieurs à l'emploi, intervenues au 1^{er} semestre 2018 (taux d'actualisation et taux d'inflation à long terme) sont comptabilisés en "Autres éléments du résultat global".

A.4. Changement de méthodes comptables

A.4.1. Norme IFRS 15 " Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients "

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 au 1^{er} janvier 2018, date d'entrée en vigueur au sein de l'Union européenne, selon la méthode dite "rétrospective simplifiée". Par conséquent, les données 2017, présentées à titre comparatif, n'ont pas été ajustées et la première application de la norme n'a pas conduit le Groupe à modifier le montant de ses capitaux propres d'ouverture.

La norme IFRS 15, dont les dispositions sont décrites ci-dessous, précise l'évaluation et la comptabilisation du chiffre d'affaires consolidé.

Principes d'évaluation et de comptabilisation du chiffre d'affaires, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe correspond au chiffre d'affaires issu des activités de concessionnaires autoroutiers.

Avant de comptabiliser le chiffre d'affaires, IFRS 15 impose d'identifier un contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans le contrat. Le nombre d'obligations de performance dépend des types de contrats et activités. La plupart des contrats du Groupe ne comprennent qu'une seule obligation de performance.

Le principe fondamental d'IFRS 15 est que la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de contrats avec les clients doit traduire :

- d'une part, le rythme de réalisation des obligations de performance correspondant au transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service ;
- et d'autre part, le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en rémunération des activités réalisées.

L'analyse de la notion de transfert de contrôle d'un bien ou d'un service est déterminante, ce transfert conditionnant la reconnaissance de chiffre d'affaires.

Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service peut s'effectuer en continu (comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) ou à une date précise (comptabilisation à l'achèvement).

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 "Accords de concession de services", le concessionnaire peut être amené à exercer une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés.

L'ajout de références à IFRS 15 dans les dispositions d'IFRIC 12 n'a pas conduit le Groupe à identifier de divergences par rapport à sa pratique de comptabilisation du chiffre d'affaires que ce soit pour l'identification de nouvelles obligations de performance ou le rythme de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Les produits des activités annexes regroupent principalement des revenus issus de contrats de location, des ventes de matériels, matériaux et marchandises.

A.4.2. Norme IFRS 9 " Instruments financiers "

Le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2018 les dispositions de la norme IFRS 9 " Instruments financiers ".

Cette norme remplace IAS 39, " Instruments financiers ", qui a été appliquée jusqu'au 31 décembre 2017. Elle expose les dispositions à suivre pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs, passifs financiers et de certains contrats d'achat ou vente d'éléments non financiers.

Phase I – Classement et évaluation des actifs financiers :

Les dispositions d'IFRS 9 quant à la classification et l'évaluation des actifs financiers sont basées sur le modèle de gestion de l'entreprise et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers.

Lors de la mise en œuvre de cette norme, le Groupe a procédé à la revue des caractéristiques, notamment de rémunération, de ses actifs financiers. Du fait de la pratique du Groupe dans la gestion de ses actifs financiers et le Groupe ne détenant pas d'instruments financiers complexes, il a été conclu que l'ensemble des actifs financiers du Groupe respectait le critère Solely Payment of Principal and Interests (SPPI) tel que défini par IFRS 9. Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti selon IAS 39 n'ont donc pas connu de changement de méthode comptable lors de la première application d'IFRS 9.

Le Groupe a également procédé à une revue de son portefeuille d'instruments de capitaux propres, constitué principalement de titres de participations non consolidés afin de déterminer la méthode d'évaluation de chaque titre (soit à la juste valeur par résultat, soit à la juste valeur par capitaux propres). Les titres présents en portefeuille au 1^{er} janvier 2018 ont tous été évalués à la juste valeur par capitaux propres.

Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable à chaque clôture, ils sont maintenus au bilan à leur juste valeur initiale, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition majoré des frais de transaction, ajusté d'éventuels gains ou pertes de valeur déterminés par une analyse de la variation de la quote-part des capitaux propres détenus.

À chaque acquisition de titres de capitaux propres, une analyse similaire sera conduite afin de déterminer l'intention de gestion du Groupe, caractérisant alors le mode de comptabilisation des variations de juste valeur.

Les prêts et créances sont dorénavant classés en " Actifs financiers au coût amorti " et les actifs disponibles à la vente sont classés en " Instruments de capitaux propres " et demeurent présentés au bilan en " Autres actifs financiers " (voir détails en note I.20. " Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable ").

Phase II – Modèle de dépréciation des actifs financiers :

La norme a également fait évoluer les modalités de dépréciation des actifs financiers du Groupe puisque IFRS 9 impose un modèle désormais basé sur les pertes attendues. Une analyse des portefeuilles de créances commerciales et financières, ainsi que des prêts octroyés, notamment à des sociétés mises en équivalence, a été menée.

Le Groupe a opté pour la méthode simplifiée pour mesurer les dépréciations relatives à ses créances commerciales. L'étude de l'historique de pertes constatées sur ces créances n'a fait ressortir aucun montant significatif.

Le risque de crédit lié aux créances financières et aux prêts a été mesuré selon les dispositions du modèle complet d'IFRS 9. Aucune hausse significative du risque de crédit n'a été identifiée.

Afin d'estimer le risque de non recouvrement des actifs financiers du Groupe, une analyse des pertes constatées sur l'exercice sera conduite annuellement afin d'ajuster éventuellement les taux de dépréciation.

Phase III – Comptabilité de couverture :

Les dispositions relatives à la comptabilité de couverture vont permettre au Groupe de mettre en concordance la comptabilité et sa politique de gestion des risques.

Les dispositions d'IFRS 9 permettent de comptabiliser la variation de valeur de l'ensemble des coûts de couverture (report/déport, *swap* de base et primes d'options) en autres éléments du résultat global et de les recycler par résultat linéairement en cas de couverture d'une période de temps ou, dans le cas d'une couverture de transaction, au même rythme que la reconnaissance de l'opération couverte. Ce recyclage sera présenté au compte de résultat dans le Coût de l'endettement financier net pour toutes les opérations qualifiées comptablement de couverture.

Le Groupe a choisi d'appliquer rétrospectivement ces nouvelles modalités d'enregistrement des coûts de couverture pour l'ensemble de ses instruments qualifiés comptablement d'instrument de couverture. L'application de ce nouveau modèle n'impacte pas significativement les agrégats du Groupe.

Nouveau modèle de comptabilisation des renégociations de financements :

Le Groupe a analysé la substance des renégociations de dettes ayant eu lieu antérieurement au 1^{er} janvier 2018. Aucune opération n'a été traitée en continuité de dette.

Comme sous IAS 39, l'analyse des modifications de dettes reposera, à la fois sur des critères quantitatifs (test de 10 %) et sur des critères qualitatifs (changement de covenant, de devise ou de structure de taux...). Si l'analyse conduit à une continuité de dette, la valeur comptable de cette dernière sera ajustée selon les dispositions d'IFRS 9.

La méthode de transition retenue a été la méthode simplifiée sans retraitement des comptes 2017.

Les effets de la première application d'IFRS 15 et IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 sont sans impact sur le montant des agrégats présentés à l'actif et au passif du bilan. Seuls les capitaux propres d'ouverture ont été modifiés des impacts de présentation induits par IFRS 9 (voir note H.15.2).

B. Évolution du périmètre de consolidation

Il n'y a pas eu de variation de périmètre au cours du 1^{er} semestre 2018.

Au 30 juin 2018, Escota est l'unique société consolidée selon la méthode de l'intégration globale et Axxès (entreprise associée) l'unique société consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

C. Indicateurs financiers

C.1. Information sectorielle

Le groupe ASF est géré comme un seul secteur d'activité, à savoir l'activité de gestion et d'exploitation de sections d'autoroutes concédées à laquelle sont rattachées les redevances annexes (d'installations commerciales, de mise à disposition de fibres optiques, des stations de télécommunications, d'emplacements de parking poids lourds).

C.2. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017	Variation 1 ^{er} semestre 2018 vs 1 ^{er} semestre 2017	Exercice 2017
Chiffre d'affaires péages	1 798,5	1 736,3	3,6 %	3 739,6
Redevances des installations commerciales	26,7	27,6	- 3,3 %	59,5
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	6,9	7,1	- 2,8 %	15,5
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	1 832,1	1 771,0	3,5 %	3 814,6
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	199,9	249,4	- 19,9 %	476,3
Chiffre d'affaires total	2 032,0	2 020,4	0,6 %	4 290,9

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2018, les dispositions d'IFRS 15, décrites dans la note A.4. "Changement de méthodes comptables", pour l'évaluation et la comptabilisation du chiffre d'affaires consolidé.

1^{er} semestre 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires		Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2018
	ASF	Escota	
Chiffre d'affaires péages	1 431,8	366,7	1 798,5
Redevances des installations commerciales	23,2	3,5	26,7
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	4,7	2,2	6,9
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	1 459,7	372,4	1 832,1
Répartition du Chiffre d'affaires	79,7 %	20,3 %	100,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	161,2	38,7	199,9
Chiffre d'affaires total	1 620,9	411,1	2 032,0

1^{er} semestre 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires		Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2017
	ASF	Escota	
Chiffre d'affaires péages	1 379,0	357,3	1 736,3
Redevances des installations commerciales	24,0	3,6	27,6
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	5,1	2,0	7,1
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	1 408,1	362,9	1 771,0
Répartition du Chiffre d'affaires	79,5 %	20,5 %	100,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	212,9	36,5	249,4
Chiffre d'affaires total	1 621,0	399,4	2 020,4

Exercice 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires		Chiffre d'affaires Exercice 2017
	ASF	Escota	
Chiffre d'affaires péages	2 989,9	749,7	3 739,6
Redevances des installations commerciales	51,9	7,6	59,5
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	11,1	4,4	15,5
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	3 052,9	761,7	3 814,6
Répartition du Chiffre d'affaires	80,0 %	20,0 %	100,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	396,4	79,9	476,3
Chiffre d'affaires total	3 449,3	841,6	4 290,9

D. Principales composantes du compte de résultat

D.3. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017	Exercice 2017
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	1 832,1	1 771,0	3 814,6
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	199,9	249,4	476,3
Chiffre d'affaires total	2 032,0	2 020,4	4 290,9
Produits des activités annexes ⁽²⁾	22,3	20,5	41,6
Achats consommés	(10,8)	(11,6)	(25,3)
Services extérieurs	(108,2)	(99,4)	(220,3)
Personnel intérimaire	(0,1)	(1,9)	(4,6)
Sous-traitance (y compris charges de construction des sociétés concessionnaires)	(207,7)	(254,9)	(491,0)
Impôts et taxes	(195,1)	(190,5)	(521,4)
Charges de personnel	(148,4)	(153,8)	(303,8)
Autres produits et charges opérationnels sur activité	0,5	1,7	4,3
Dotations aux amortissements	(365,2)	(343,6)	(705,4)
Dotations nettes aux provisions	(8,9)	(6,4)	(9,3)
Charges opérationnelles	(1 043,9)	(1 060,4)	(2 276,8)
Résultat opérationnel sur activité	1 010,4	980,5	2 055,7
% du chiffre d'affaires ⁽¹⁾	55,1 %	55,4 %	53,9 %
Paiement en actions (IFRS 2)	(2,3)	(1,5)	(10,0)
Résultats des sociétés mises en équivalence	0,1	2,8	2,8
Autres éléments opérationnels courants	0,3	(0,2)	(0,1)
Résultat opérationnel courant	1 008,5	981,6	2 048,4
Résultat opérationnel	1 008,5	981,6	2 048,4

⁽¹⁾ Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

⁽²⁾ Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises.

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale, avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2). Il exclut également la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence et d'autres éléments opérationnels courants, ainsi que les éléments non courants.

Le **résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2), le résultat des sociétés mises en équivalence et les autres produits et charges opérationnels courants, ceux-ci incluant notamment les produits et charges courants relatifs aux sociétés mises en équivalence ou aux sociétés non consolidées (produits financiers sur les prêts et avances actionnaires accordés par le Groupe à certaines de ses filiales, dividendes reçus des sociétés non consolidées notamment).

D.4. Coût de l'endettement financier net

Au 1^{er} semestre 2018, le coût de l'endettement financier net s'élève à 138,9 millions d'euros, en diminution de 9,8 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2017 (148,7 millions d'euros).

Cette amélioration résulte principalement de la baisse du taux moyen liée aux refinancements réalisés à des taux inférieurs à ceux des emprunts venus à échéance.

Au cours de la période, le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017
Passifs financiers évalués au coût amorti	(173,1)	(179,2)
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	36,6	30,0
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(2,4)	0,5
Total coût de l'endettement financier net	(138,9)	(148,7)

D.5. Autres produits et charges financiers

Les autres charges et produits financiers se répartissent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017
Coûts d'actualisation	(0,2)	(4,1)
Coûts d'emprunts immobilisés	7,1	12,6
Total autres produits et charges financiers	6,9	8,5

Les autres charges financières comprennent les coûts d'actualisation des actifs et passifs à plus d'un an pour 0,2 million d'euros au 1^{er} semestre 2018 (4,1 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017).

Ces coûts d'actualisation portent sur les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés à hauteur d'un produit de 0,7 million d'euros au 1^{er} semestre 2018 (charge de 3,1 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017) et des provisions pour engagements de retraite à hauteur d'une charge de 0,9 million d'euros au 1^{er} semestre 2018 (1,0 million d'euros au 1^{er} semestre 2017).

Les autres produits financiers intègrent notamment les coûts d'emprunts immobilisés pour 7,1 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018 (12,6 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017).

D.6. Impôts sur les bénéfices

La charge nette d'impôts s'élève à 305,1 millions d'euros (288,3 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017).

Le taux effectif d'impôt (hors résultat des sociétés mises en équivalence) ressort à 34,9 %, hors variations non courantes de la fiscalité différée (34,6 % au 1^{er} semestre 2017).

D.7. Résultat par action

Le capital de la société est depuis 2002 composé de 230 978 001 actions. La société ne détient pas d'actions propres ni d'instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions pondéré à prendre en considération pour le calcul au 1^{er} semestre 2018 comme au 1^{er} semestre 2017 du résultat par action tant de base que dilué est de 230 978 001. Le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

Le résultat par action au 1^{er} semestre 2018 s'élève à 2,470 euros (2,391 euros au 1^{er} semestre 2017).

E. Contrats de concession

E.8. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

E.8.1. Détail des immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Coûts des infrastructures	Avances et Encours	Subventions d'investissement	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2017	20 483,0	1 278,2	(408,6)	21 352,6
Acquisitions de la période ^(*)	143,3	351,6	(20,1)	474,8
Sorties de la période	(1,9)			(1,9)
Autres mouvements	854,2	(855,6)	7,1	5,7
Au 31/12/2017	21 478,6	774,2	(421,6)	21 831,2
Acquisitions de la période ^(*)	31,3	175,7	(0,5)	206,5
Sorties de la période	(0,8)			(0,8)
Autres mouvements	413,5	(401,7)	0,2	12,0
Au 30/06/2018	21 922,6	548,2	(421,9)	22 048,9
Amortissements				
Au 01/01/2017	(9 957,1)	0,0	157,2	(9 799,9)
Amortissements de la période	(608,1)		10,9	(597,2)
Au 31/12/2017	(10 565,2)	0,0	168,1	(10 397,1)
Amortissements de la période	(318,1)		5,6	(312,5)
Au 30/06/2018	(10 883,3)	0,0	173,7	(10 709,6)
Valeur nette				
Au 01/01/2017	10 525,9	1 278,2	(251,4)	11 552,7
Au 31/12/2017	10 913,4	774,2	(253,5)	11 434,1
Au 30/06/2018	11 039,3	548,2	(248,2)	11 339,3

^(*) Y compris les coûts d'emprunts immobilisés.

Les investissements du 1^{er} semestre 2018 s'élevèrent, hors coûts d'emprunts immobilisés, à 199,4 millions d'euros (456,2 millions d'euros pour l'année 2017).

Les coûts d'emprunts du 1^{er} semestre 2018 incorporés dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en service s'élevèrent à 7,1 millions d'euros (18,6 millions d'euros pour l'année 2017).

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 548,2 millions d'euros au 30 juin 2018 (dont 412,5 millions d'euros pour ASF et 135,7 millions d'euros pour Escota) à comparer aux 774,2 millions d'euros au 31 décembre 2017 (dont 644,8 millions d'euros pour ASF et 129,4 millions d'euros pour Escota). Les investissements d'ASF concernent notamment les travaux d'élargissement de l'autoroute A9 près de la frontière espagnole, de l'autoroute A63 dans le Pays basque et de finalisation du dédoublement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier.

E.8.2. Engagements donnés au titre des contrats de concession

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Les obligations contractuelles d'investissement des sociétés ASF et Escota sont constituées pour l'essentiel des engagements pris dans le cadre des contrats de plan pluriannuels et du Plan de Relance Autoroutier mis en œuvre au cours du second semestre 2015.

Elles ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées qui sont provisionnées (voir note F.10.2. "Analyse des provisions courantes").

L'avancement des travaux au cours de l'exercice conduit à une diminution des engagements de 195,2 millions d'euros, les principaux investissements sont décrits dans la note E.8.1. présentant les immobilisations incorporelles du domaine concédé du Groupe.

Ces investissements sont financés par émissions sur les marchés obligataires, souscription à de nouveaux emprunts bancaires ou tirage sur leurs lignes de crédit disponibles.

Les engagements correspondants s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
ASF	698,5	873,1
Escota	487,6	508,2
Total	1 186,1	1 381,3

Rapport annuel d'exécution

Les rapports annuels d'exécution, pour l'année 2017, des cahiers des charges de la concession et des contrats de plan des sociétés ASF et Escota ont été remis au mois de juin 2018 à la Direction des Infrastructures de Transport. Les sociétés satisfont à l'ensemble de leurs engagements.

F. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

F.9. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Avances et encours sur immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Subventions d'investissement sur immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute					
Au 31/12/2017	2 256,2	72,9	(9,3)	0,0	2 319,8
Au 30/06/2018	2 285,7	39,6	(10,4)	0,0	2 314,9
Amortissements					
Au 31/12/2017	(1 774,7)	0,0	8,4	0,0	(1 766,3)
Au 30/06/2018	(1 812,9)	0,0	8,6	0,0	(1 804,3)
Valeur nette					
Au 31/12/2017	481,5	72,9	(0,9)	0,0	553,5
Au 30/06/2018	472,8	39,6	(1,8)	0,0	510,6

F.10. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

F.10.1. Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	Variations 30/06/2018 - 31/12/2017	
				Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	4,0	4,2	4,1	(0,1)	
Clients et autres débiteurs	320,7	306,0	343,3	(22,6)	
Autres actifs courants d'exploitation	186,4	158,9	152,5	33,9	
Stocks et créances d'exploitation (I)	511,1	469,1	499,9	11,2	0,0
Fournisseurs	(92,2)	(91,3)	(114,0)	21,8	
Autres passifs courants d'exploitation	(388,7)	(375,5)	(427,5)	38,8	
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(480,9)	(466,8)	(541,5)	60,6	0,0
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) (I+II)	30,2	2,3	(41,6)	71,8	0,0
Provisions courantes					
	(415,5)	(407,8)	(409,9)	(6,2)	0,6
dont part à moins d'un an des provisions non courantes	(0,7)	(0,6)	(0,6)	2,4	(2,5)
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(385,3)	(405,5)	(451,5)	65,6	0,6

F.10.2. Analyse des provisions courantes

Au 1^{er} semestre 2018 et en 2017, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variation de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
01/01/2017	440,0	94,7	(74,0)	(17,6)	(45,0)	(0,6)	397,5
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	367,6	71,9	(52,7)	(8,3)			378,5
Autres risques courants	29,3	10,4	(3,5)	(5,3)	(0,1)		30,8
Reclassement part à moins d'un an	0,6						0,6
31/12/2017	397,5	82,3	(56,2)	(13,6)	(0,1)	0,0	409,9
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	378,5	31,0	(25,5)				384,0
Autres risques courants	30,8	1,6	(0,9)	(0,6)			30,9
Reclassement part à moins d'un an	0,6						0,6
30/06/2018	409,9	32,6	(26,4)	(0,6)	0,0	0,0	415,5

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation et concernent majoritairement les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Celles-ci sont principalement constituées pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01 et TP09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés concernent ASF pour 317,0 millions d'euros au 30 juin 2018 (312,9 millions d'euros au 31 décembre 2017) et Escota pour 67,0 millions d'euros au 30 juin 2018 (65,6 millions d'euros au 31 décembre 2017). Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour autres risques rattachés à l'exploitation.

F.11. Provisions non courantes

Au cours du 1^{er} semestre 2018 et de l'exercice 2017, les provisions non courantes figurant au bilan (hors avantages du personnel) ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variation de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
01/01/2017	0,2	1,2	(0,9)	(45,7)	45,0	0,6	0,4
Autres risques	1,0	0,5	(0,1)	(0,4)	0,1		1,1
Reclassement part à moins d'un an	(0,6)						(0,6)
31/12/2017	0,4	0,5	(0,1)	(0,4)	0,1	0,0	0,5
Autres risques	1,1			(0,1)			1,0
Reclassement part à moins d'un an	(0,6)						(0,6)
30/06/2018	0,5	0,0	0,0	(0,1)	0,0	0,0	0,4

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent des provisions au titre des litiges et arbitrages (cf. note K.24. " Note sur les litiges ").

F.12. Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel

(en millions d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Contrats de location simple - immobiliers	2,4	1,0
Contrats de location simple - mobiliers	8,1	9,2
Total contrats de location simple	10,5	10,2

Les engagements relatifs aux contrats de location simple au 30 juin 2018 se décomposent en 2,4 millions d'euros de contrats immobiliers (1,0 million d'euros au 31 décembre 2017) et 8,1 millions d'euros de contrats mobiliers (9,2 millions d'euros au 31 décembre 2017).

G. Données relatives aux participations du Groupe

G.13. Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées

G.13.1. Variations de la période

(en millions d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Valeur des titres en début d'exercice	13,6	0,0
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence		10,8
Part du Groupe dans les résultats de la période		2,8
Valeur des titres en fin d'exercice	13,6	13,6

G.13.2. Informations financières agrégées

Les participations dans les sociétés mises en équivalence au 30 juin 2018 concernent la société Axxès.

(en millions d'euros)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
% de détention	42,9 %	42,9 %	42,9 %
Compte de résultat			
Chiffre d'affaires	215,8	202,3	405,3
Résultat net		2,8	2,8

Conformément aux dispositions de la norme IAS 28, le Groupe limite la comptabilisation de sa quote-part de pertes dans ses entreprises associées à hauteur des engagements pris. Au 30 juin 2018 comme au 31 décembre 2017, aucune perte non reconnue au titre des entreprises associées n'existe.

G.14. Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Titres de participation cotés	3,7	3,7
Instruments de capitaux propres	3,7	3,7
Actifs financiers évalués au coût amorti	13,0	13,1
Autres actifs financiers non courants	16,7	16,8

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres comprennent principalement les titres de participation des sociétés non consolidées. Au cours de la période, l'évolution des instruments de capitaux propres s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Début de la période	3,7	5,2
Variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres		(1,5)
Fin de la période	3,7	3,7

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent principalement la participation des sociétés à l'effort de construction pour 13,0 millions d'euros.

Ils sont présentés à l'actif du bilan consolidé, au sein du poste "Autres actifs financiers non courants" pour la part à plus d'un an. La part à moins d'un an est classée en "Autres actifs financiers courants" pour un montant de 0,8 million d'euros au 30 juin 2018 (1,6 million d'euros au 31 décembre 2017).

Au cours de la période, leur évolution s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Début de la période	13,1	12,5
Acquisitions de la période		1,0
Sorties de la période	(0,1)	(0,4)
Fin de la période	13,0	13,1

H. Capitaux propres

H.15. Informations relatives aux capitaux propres

H.15.1. Capital social

Le nombre d'actions de la société est de 230 978 001 depuis 2002. La société n'a pas d'actions propres ni d'instrument susceptible de donner droit à des actions.

H.15.2. Opérations constatées directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	30/06/2018			31/12/2017		
	Part du Groupe	Minoritaires	Total	Part du Groupe	Minoritaires	Total
Actifs financiers disponibles à la vente (*)						
Réserve à l'ouverture	0,0	0,0	0,0	1,9	0,0	1,9
Variations de juste valeur de la période				(1,5)		(1,5)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I	0,0	0,0	0,4	0,0	0,4
Coûts de couverture						
Réserve à l'ouverture (*)	(2,9)		(2,9)	0,0	0,0	0,0
Variations de juste valeur de la période	1,8		1,8			
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	(1,1)	(1,1)	0,0	0,0	0,0
Couverture de flux de trésorerie						
Réserve à l'ouverture (*)	(103,7)	0,0	(103,7)	(171,1)	0,0	(171,1)
Variations de juste valeur de la période	(1,6)		(1,6)	18,7		18,7
Éléments de juste valeur constatés en résultat	22,8		22,8	45,8		45,8
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	III	(82,5)	0,0	(82,5)	0,0	(82,5)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture (éléments pouvant être reclassés en résultat)	I+II+III	(83,6)	0,0	(83,6)	0,0	(83,6)
Effet impôt associé	25,5		25,5	34,7		34,7
Réserve nette d'impôt (éléments pouvant être reclassés en résultat)	IV	(58,1)	0,0	(58,1)	0,0	(58,1)
Instruments de capitaux propres (*)						
Réserve à l'ouverture	0,4	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0
Variations de juste valeur de la période						
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	V	0,4	0,0	0,4	0,0	0,0
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite						
Réserve à l'ouverture	(21,4)	0,0	(21,4)	(21,8)	0,0	(21,8)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	(1,4)		(1,4)	1,7		1,7
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	VI	(22,8)	0,0	(22,8)	0,0	(22,8)
Effet impôt associé	0,3		0,3	(1,3)		(1,3)
Réserve nette d'impôt à la clôture (éléments ne pouvant être reclassés en résultat)	VII	(22,1)	0,0	(22,1)	0,0	(22,1)
Total des opérations enregistrées directement en capitaux propres	IV+VII	(80,2)	0,0	(80,2)	0,0	(80,2)

(*) Montants retraités conformément au changement de méthodes comptables lié à la première application au 1^{er} janvier 2018 d'IFRS 9 "Instruments financiers", consistant à l'enregistrement en capitaux propres des coûts de couvertures et à la présentation des variations de juste valeur des titres de participation non consolidés en capitaux propres non recyclables. Les "Actifs financiers disponibles à la vente" sous IAS 39 sont désormais présentés en "Instruments de capitaux propres".

Le montant inscrit en capitaux propres au titre de la couverture de flux de trésorerie concerne principalement les opérations relatives à la couverture du risque de taux, décrites en note I.20.1.2. "Description des opérations de couverture" du rapport financier annuel consolidé 2017.

H.15.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent un montant de 2,2 millions d'euros au 30 juin 2018 et concernent exclusivement ceux de la société Escota (tout comme au 30 juin et au 31 décembre 2017).

H.16. Dividendes

Les dividendes versés par ASF SA au titre des exercices 2017 et 2016 s'analysent de la façon suivante :

		2017	2016
Acompte sur dividende			
Montant (en millions d'euros)	(I)	205,6	977,0
Par action (en euros)		0,89	4,23
Solde du dividende distribué			
Montant (en millions d'euros)	(II)	646,7	164,0
Par action (en euros)		2,80	0,71
Dividende net global attribué à chaque action			
Montant (en millions d'euros)	(I) + (II)	852,3	1 141,0
Par action (en euros)		3,69	4,94

ASF SA a versé en numéraire un montant de 646,7 millions d'euros correspondant à un acompte versé, le 5 février 2018 pour 600,5 millions d'euros et au solde du dividende versé le 30 mars 2018 pour 46,2 millions d'euros.

I. Financement et gestion des risques financiers

I.17. Données relatives à l'endettement financier net

Au 30 juin 2018, l'endettement financier net ressort à 10,4 milliards d'euros, en augmentation de 51,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017 (10,4 milliards d'euros). Il se décompose de la manière suivante :

Catégories comptables (en millions d'euros)	Note	30/06/2018			31/12/2017					
		Non courant	Réf.	Courant (*)	Total	Non courant	Courant (*)	Total		
Passifs financiers évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	1.18.1	(8 635,2)	(1)	(1 867,4)	(3)	(10 502,6)	(8 136,3)	(726,2)	(8 862,5)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	1.18.1	(609,7)	(2)	(63,4)	(3)	(673,1)	(1 051,9)	(930,1)	(1 982,0)
	Dettes financières long terme (**)		(9 244,9)		(1 930,8)		(11 175,7)	(9 188,2)	(1 656,3)	(10 844,5)
	I - Dettes financières brutes		(9 244,9)		(1 930,8)		(11 175,7)	(9 188,2)	(1 656,3)	(10 844,5)
	dont : Incidence des couvertures de juste valeur		(361,9)		(29,8)		(391,7)	(420,4)		(420,4)
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Équivalents de trésorerie	1.19.1			346,3	(7)	346,3		26,8	26,8
	Disponibilités	1.19.1			12,1	(7)	12,1		33,6	33,6
	II - Actifs financiers		0,0		358,4		358,4	0,0	60,4	60,4
Dérivés	Instruments dérivés passifs	1.20.	(97,6)	(8)	(9,8)	(10)	(107,4)	(124,0)	(15,7)	(139,7)
	Instruments dérivés actifs	1.20.	384,0	(9)	125,5	(11)	509,5	445,7	114,4	560,1
	III - Instruments dérivés		286,4		115,7		402,1	321,7	98,7	420,4
Endettement financier net (I + II + III)			(8 958,5)		(1 456,7)		(10 415,2)	(8 866,5)	(1 497,2)	(10 363,7)

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Y compris la part à moins d'un an.

Les instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en juste valeur des produits dérivés actifs (passifs) courants quelle que soit leur maturité.

Évolution de l'endettement financier net :

(en millions d'euros)	Réf.	Ouverture	Flux de trésorerie	Variations " non cash "			Clôture	
				Variations de périmètre	Effets de change	Variations des justes valeurs		Autres variations
Emprunts obligataires	(1)	(8 136,3)	(1 719,9)		(5,1)	51,8	1 174,3 (*)	(8 635,2)
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(1 051,9)	400,0		(11,8)	0,4	53,6(*)	(609,7)
Dettes financières courantes	(3)	(1 656,3)	912,5			(23,4)	(1 163,6)	(1 930,8)
<i>dont part à moins d'un an des dettes long terme</i>		<i>(1 656,3)</i>	<i>912,5</i>			<i>(23,4)</i>	<i>(1 163,6)</i>	<i>(1 930,8)</i>
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(7)	60,4	298,0					358,4
Instruments dérivés nets	(8) à (11)	420,4	16,0		16,9	(36,2)	(15,0)	402,1
<i>dont juste valeur des instruments dérivés</i>		<i>339,5</i>	<i>16,0</i>		<i>16,9</i>	<i>(36,4)</i>	<i>(16,0)</i>	<i>320,0</i>
<i>dont ICNE sur instruments dérivés</i>		<i>80,9</i>				<i>0,2</i>	<i>1,0</i>	<i>82,1</i>
Endettement financier net		(10 363,7)	(93,4)	0,0	0,0	(7,4)	49,3	(10 415,2)

(*) Part à moins d'un an classée en "dettes financières courantes".

Le tableau ci-dessous permet de réconcilier les variations de l'endettement financier net avec le tableau des flux de trésorerie.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les flux de financement du TFT

(en millions d'euros)	Réf.	30/06/2018
Variation de la trésorerie nette	(1)	298,0
Variation des dérivés liés à l'endettement	(2)	16,0
(Émission) remboursement d'emprunts	(3)	(407,4)
Autres variations	(4)	41,9
Variation de l'endettement financier net	(5)	(51,5)

I.17.1. Détail des dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme s'élevaient à 11,2 milliards d'euros au 30 juin 2018 en hausse de 331,2 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017 (10,8 milliards d'euros).

Au cours du 1^{er} semestre 2018, ASF a mis en place les financements suivants :

- le 22 janvier 2018, une émission obligataire dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Note) de 1 milliard d'euros à échéance janvier 2030 assortie d'un coupon de 1,375 % ;
- le 27 juin 2018, une émission obligataire dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Note) de 700 millions d'euros à échéance juin 2028 assortie d'un coupon de 1,375 % ;

Par ailleurs, l'emprunt Castor obligataire a été renouvelé en mars 2018 pour 18,4 millions d'euros et de nouvelles émissions ont été effectuées en avril et mai 2018 pour 1,5 million d'euros.

Parallèlement, les principaux remboursements de dettes intervenus au cours du 1^{er} semestre 2018 concernent :

- deux emprunts souscrits auprès de la CNA pour un montant cumulé de 750,0 millions d'euros en mars ;
- des emprunts BEI pour 44,1 millions d'euros ;
- l'emprunt Castor obligataire pour 18,4 millions d'euros ;
- le remboursement de la ligne de crédit externe pour 100,0 millions d'euros ;
- le remboursement de la ligne de crédit avec VINCI pour 400,0 millions d'euros.

Échéancier des dettes financières

Au 30 juin 2018, la maturité moyenne de la dette financière à moyen/long terme du Groupe est de 6,0 ans contre 5,0 ans au 31 décembre 2017.

I.17.2. Notations de crédit et covenants financiers**Notations de crédit**

Le 27 mars 2018, l'agence de notation de crédit Standard & Poor's a relevé sa perspective du Groupe qui passe de stable à positive.

Au 30 juin 2018, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

Agence	Notation		
	Long terme	Perspective	Court terme
Standard & Poor's	A-	Positive	A2
Moody's	A3	Stable	P1

Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios financiers. Les caractéristiques des covenants associés aux contrats de financement en cours au 30 juin 2018 demeurent inchangées par rapport au 31 décembre 2017. Celles-ci sont décrites dans le rapport financier annuel consolidé 2017 en note I.18.3. "Notations de crédit et covenants financiers".

Au 30 juin 2018, les ratios afférents sont respectés.

I.18. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Au 30 juin 2018, le Groupe dispose d'un montant de 4,5 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 358,4 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 4,2 milliards d'euros constitués de lignes de crédit à moyen terme confirmées disponibles.

I.18.1. Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Équivalents de trésorerie	346,3	26,8
Compte courant de trésorerie	346,3	
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)		26,8
Disponibilités	12,1	33,6
Trésorerie nette	358,4	60,4
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante		
Soldes des comptes courants de trésorerie		
Trésorerie nette gérée	358,4	60,4

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des comptes rémunérés, des dépôts à terme ou des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque faible sur le capital. Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie nette sont suivis régulièrement à travers un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

I.18.2. Lignes de crédit revolving

ASF dispose d'une ligne de crédit revolving de 1,7 milliard d'euros (échéance à mai 2021), assortie de covenants financiers (voir note I.17.2. "Notations de crédit et covenants financiers") et d'une ligne de crédit revolving interne avec VINCI pour un montant de 2,5 milliards d'euros à échéance en 2020.

Les montants autorisés et utilisés et les maturités des lignes de crédit revolving d'ASF au 30 juin 2018 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Utilisation au 30/06/2018	Autorisation au 30/06/2018	Échéance		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	au-delà de 5 ans
Ligne de crédit revolving		1 670,0		1 670,0	
Ligne de crédit VINCI		2 500,0		2 500,0	
Total	0,0	4 170,0		4 170,0	

I.19. Informations relatives à la gestion des risques financiers

La politique et les procédures de gestion des risques financiers définies par le Groupe sont identiques à celles décrites en note I.20. "Informations relatives à la gestion des risques financiers" du rapport financier annuel consolidé 2017. Les opérations de mise en place ou de dénouement d'instruments de couverture réalisées au cours du semestre ne modifient pas significativement l'exposition du Groupe aux risques financiers potentiels.

Les principaux risques (risques de taux d'intérêt, risques de change et risques de crédit et de contrepartie) sont décrits respectivement aux paragraphes I.20.1., I.20.2. et I.20.3. du rapport financier annuel consolidé 2017.

I.20. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées au cours du 1^{er} semestre 2018.

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9, ainsi que leur juste valeur :

30/06/2018

(en millions d'euros)

Rubriques au bilan et classes d'instruments	Catégories comptables ⁽¹⁾							Juste valeur			
	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Instruments de capitaux propres				3,7			3,7	3,7			3,7
Actifs financiers au coût amorti			13,0				13,0		13,0		13,0
I – Actifs financiers non courants ⁽²⁾	0,0	0,0	13,0	3,7	0,0	0,0	16,7	3,7	13,0	0,0	16,7
II – Instruments dérivés actifs	17,8	491,7					509,5		509,5		509,5
Équivalents de trésorerie			346,3				346,3	346,3 ⁽³⁾			346,3
Disponibilités			12,1				12,1	12,1			12,1
III – Actifs financiers courants	0,0	0,0	358,4	0,0	0,0	0,0	358,4	358,4	0,0	0,0	358,4
Total actif	17,8	491,7	371,4	3,7	0,0	0,0	884,6	362,1	522,5	0,0	884,6
Emprunts obligataires						(10 502,6)	(10 502,6)	(10 396,4)	(521,7)		(10 918,1)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(673,1)	(673,1)		(687,4)		(687,4)
IV – Dettes financières à long terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(11 175,7)	(11 175,7)	(10 396,4)	(1 209,1)	0,0	(11 605,5)
V – Instruments dérivés passifs	(5,9)	(101,5)					(107,4)		(107,4)		(107,4)
VI – Passifs financiers courants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total passif	(5,9)	(101,5)	0,0	0,0	0,0	(11 175,7)	(11 283,1)	(10 396,4)	(1 316,5)	0,0	(11 712,9)
Total	11,9	390,2	371,4	3,7	0,0	(11 175,7)	(10 398,5)	(10 034,3)	(794,0)	0,0	(10 828,3)

⁽¹⁾ Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

⁽²⁾ Voir note G.14. "Autres actifs financiers non courants".

⁽³⁾ Principalement composés d'un compte courant de trésorerie.

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées au 1^{er} semestre 2018.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable ainsi que la juste valeur des actifs et passifs financiers telles que publiées au 31 décembre 2017 selon les catégories définies par IAS 39 :

31/12/2017

(en millions d'euros)

Rubriques au bilan et classes d'instruments	Catégories comptables ⁽¹⁾						Juste valeur				
	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation cotés				3,7			3,7	3,7			3,7
Prêts et créances financières				13,1			13,1		13,1		13,1
I – Actifs financiers non courants ⁽²⁾	0,0	0,0	0,0	16,8	0,0	0,0	16,8	3,7	13,1	0,0	16,8
II – Instruments dérivés actifs	35,3	524,8					560,1		560,1		560,1
Équivalents de trésorerie			26,8				26,8	26,8 ⁽³⁾			26,8
Disponibilités			33,6				33,6	33,6			33,6
III – Actifs financiers courants	0,0	0,0	60,4	0,0	0,0	0,0	60,4	60,4	0,0	0,0	60,4
Total actif	35,3	524,8	60,4	16,8	0,0	0,0	637,3	64,1	573,2	0,0	637,3
Emprunts obligataires						(8 862,5)	(8 862,5)	(8 851,7)	(518,6)		(9 370,3)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(1 982,0)	(1 982,0)	(784,5) ⁽⁴⁾	(1 220,8)		(2 005,3)
IV – Dettes financières à long terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(10 844,5)	(10 844,5)	(9 636,2)	(1 739,5)	0,0	(11 375,6)
V – Instruments dérivés passifs	(9,7)	(130,0)					(139,7)		(139,7)		(139,7)
VI – Passifs financiers courants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total passif	(9,7)	(130,0)	0,0	0,0	0,0	(10 844,5)	(10 984,2)	(9 636,2)	(1 879,2)	0,0	(11 515,3)
Total	25,6	394,8	60,4	16,8	0,0	(10 844,5)	(10 346,9)	(9 572,1)	(1 306,0)	0,0	(10 878,0)

⁽¹⁾ Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

⁽²⁾ Voir note G.14. "Autres actifs financiers non courants".

⁽³⁾ Principalement composés d'OPCVM.

⁽⁴⁾ Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

Les "Prêts et créances financières" ont été reclassés en "Actifs financiers au coût amorti" dans le cadre de l'application d'IFRS 9. Les "Actifs financiers disponibles à la vente" ont été reclassés en "Instruments de capitaux propres". Ces derniers sont présentés en "Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat" ou en "Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres" selon le mode de comptabilisation retenu en date de transition.

J. Avantages du personnel et paiements en actions

J.21. Provisions pour avantages du personnel

J.21.1. Provisions pour engagements de retraite

Au 30 juin 2018, les provisions pour engagements de retraite s'élèvent à 102,0 millions d'euros, dont 98,1 millions d'euros à plus d'un an (101,6 millions d'euros au 31 décembre 2017, dont 97,6 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaire. La variation constatée au cours de la période s'explique principalement par la comptabilisation des écarts actuariels dus au changement du taux d'actualisation pour + 1,4 million d'euros et des produits (nets de charges comptabilisés) d'un montant de - 1,0 million d'euros.

La part à moins d'un an de ces provisions (3,9 millions d'euros au 30 juin 2018 ; 4,0 millions d'euros au 31 décembre 2017) est présentée au bilan en autres passifs courants hors exploitation.

La charge comptabilisée au 1^{er} semestre 2018 au titre des engagements de retraite est égale à 50 % de la charge projetée pour l'exercice 2018 déterminée sur la base des hypothèses actuarielles au 31 décembre 2017 conformément aux dispositions de la norme IAS 19.

Le détail des avantages dont bénéficient les salariés du Groupe est présenté en note J.22.1. "Provisions pour engagements de retraite" du rapport financier annuel consolidé 2017.

J.21.2. Autres avantages du personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel comprennent principalement les médailles du travail et les Accords de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés (CATS). Au 30 juin 2018, ces provisions s'élevaient à 6,8 millions d'euros (dont 3,7 millions d'euros à plus d'un an) à comparer à 1,6 million d'euros au 31 décembre 2017 (dont 1,2 million d'euros à plus d'un an). La variation constatée au cours de la période s'explique principalement par la mise en place d'un nouveau dispositif de gratification lors de l'obtention de la 2nde médaille du travail pour les salariés de la société ASF.

J.22. Paiements en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 2,3 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018 (1,5 million d'euros au 1^{er} semestre 2017), dont 2,1 millions d'euros au titre des plans d'action de performance (1,4 million d'euros au 1^{er} semestre 2017) et 0,2 million d'euros au titre des plans d'épargne salariale (0,1 million d'euros au 1^{er} semestre 2017).

Avantages en actions consentis par VINCI aux salariés du groupe ASF

Depuis l'acquisition du groupe ASF par VINCI au mois de mars 2006, les salariés d'ASF et d'Escota bénéficient du plan d'épargne Groupe octroyé par la société mère VINCI et certains salariés d'options de souscription d'actions, et/ou de plans d'actions de performance et/ou de plans d'incitation à long terme.

J.22.1. Actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

La charge relative aux actions de performance a été évaluée à 2,1 millions d'euros au 30 juin 2018 (1,4 million d'euros au 30 juin 2017).

Le Conseil d'administration de VINCI du 7 février 2018 a décidé d'attribuer de façon définitive aux bénéficiaires du plan d'incitation à long terme du 14 avril 2015 l'intégralité des actions de performance attribuées à l'origine, après satisfaction des conditions de performance.

Le Conseil d'administration de VINCI du 17 avril 2018 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'actions de performance qui consiste en l'attribution à des collaborateurs d'une allocation conditionnelle de performance. Ces actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence dans le Groupe des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition et à des conditions de performance.

J.22.2. Plan d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription au plan d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse précédant le prix de souscription fixé par le Conseil d'administration.

Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise, plafonné à 3 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire basée sur des observations historiques relatives aux plans 2006-2017 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par un investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche *value at risk*.

La charge relative au plan d'épargne Groupe a été évaluée à 0,2 million d'euros au 30 juin 2018 (0,1 million d'euros au 30 juin 2017).

K. Autres notes

K.23. Transactions avec les parties liées

Les transactions du Groupe avec les parties liées concernent essentiellement :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés du périmètre du groupe VINCI.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

Il n'y a pas eu, au cours du 1^{er} semestre 2018, de modification significative de la nature des transactions effectuées par le Groupe avec ses parties liées par rapport au 31 décembre 2017. Ces dernières sont mentionnées en note G.14.3. "Transactions des filiales contrôlées avec les entreprises associées" et en note K.24. "Transactions avec les parties liées" du rapport financier annuel consolidé 2017.

K.24. Note sur les litiges

La gestion des litiges, à l'exception de ceux relevant de la Direction des Ressources Humaines, est assurée par la Direction Juridique.

Le groupe ASF est partie à un certain nombre de litiges dans le cadre de ses activités. À la connaissance de la société ASF, il n'existe pas de litige susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du groupe ASF. En outre, les litiges en cours ont fait l'objet, le cas échéant et compte tenu des couvertures d'assurance, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

K.25. Événements postérieurs à la clôture

K.25.1. Versement d'un acompte sur dividende

Le Conseil d'administration s'est réuni le 25 juillet 2018 et a arrêté les comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2018 et décidé de verser un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018 en cours de 1,67 euro par action en août 2018.

K.25.2. Autres événements postérieurs à la clôture

Entre le 30 juin 2018 et la date d'arrêt des comptes consolidés par le Conseil d'administration le 25 juillet 2018, le Groupe n'a pas connu d'événement justifiant d'être mentionné au titre des "Événements postérieurs à la clôture".

L. Autres règles et méthodes de consolidation

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement, sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans l'entreprise associée.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés de couverture d'investissement net dans les filiales étrangères sont enregistrés en écarts de conversion en capitaux propres.

Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2018

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
France

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
France

Autoroutes du Sud de la France (ASF)

Société Anonyme

Siège social : 12, rue Louis Blériot
92506 Rueil-Malmaison Cedex

Capital social : 29 343 640,56 euros

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2018

Période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société Autoroutes du Sud de la France (ASF), relatifs à la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques.

Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Les Commissaires aux comptes
Paris La Défense, le 25 juillet 2018

Deloitte & Associés

Mansour Belhiba

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Bourhis

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

Responsable du rapport financier semestriel

Patrick Priam, Directeur Financier d'ASF SA

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

"J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés semestriels résumés présentés dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport d'activité du premier semestre (figurant en pages 3 à 11) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice."

Rueil-Malmaison, le 25 juillet 2018

Patrick Priam

Directeur Financier



Ce document de référence a été imprimé en France - imprimeur détenteur de la marque Imprim'Vert® - sur un site certifié PEFC.
Le papier recyclable utilisé est exempt de chlore élémentaire et à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental - économique et social.

Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80
INFORMATION DESIGN

Crédit photo : photothèque VINCI Autoroutes / Stéphane Lavoué – A8
RCS ASF Nanterre 572 139 996

ASF

Siège social
12, rue Louis Blériot
CS 30035
92506 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : 01 55 94 70 00
www.vinci-autoroutes.com